

Département du Bas-Rhin Arrondissement de Molsheim
COMMUNE de ROMANSWILLER

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire
le jeudi 8 décembre 2016 à 19h30
sous la présidence de M. HERMANN Dominique, Maire.

Membres présents ou représentés : M. ROEDINGER Rémi - Mme KLING Marie-Anne – M. MULLER Arnaud – Mme MORIN Jeannine.

M. ALLHEILLY Claude – Mme BERNHARDT Josiane – Mme BOROWSKI Florence (procuration à M. le Maire) – Mme DIEBOLD Cindy - Mme FRIEDRICH Maggy (procuration à M. GEORG Jacques) – M. GEORG Jacques – M. MEYER Marc (procuration à Mme KLING Marie-Anne) - Mme MUNDEL Sandra - M. ROUBINET Yannick - Mme SCHNEIDER Christiane.

Membre absent excusé : /

Membre absent non excusé : /

Membres du conseil municipal :

. Elus : **15** . En fonction : **15** . Présents ou représentés : **15**

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rajouter les points suivants à l'ordre du jour du présent conseil :

- *Comptabilité : ouverture de crédit.*
- *Travaux de réaménagement et de sécurisation de la RD 224 : tranche 2 : lot 1 : avenant n°1.*

N°102/2016

Objet : Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal, vu l'article 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance Mme WALTER Sandrine, Secrétaire de Mairie.

N°103/2016

Objet : Approbation du procès verbal de la séance du 17 novembre 2016

Le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2016, dont une copie intégrale a été adressée préalablement à chaque conseiller, est approuvé à l'unanimité.

N°104/2016

Objet : Suppression d'une régie de recettes portant facturation de photocopies.

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 avril 1983 instituant une régie de recettes auprès de la Commune de Romanswiller pour l'encaissement des droits de photocopies,

Considérant que lors de l'exercice précédent la commune de Romanswiller a encaissé 10 € soit une moyenne mensuelle de 0.83 €, et qu'aucun encaissement n'a eu lieu au titre de l'exercice 2016,

Considérant que lors de la vérification de la régie le 14 septembre 2016, M. LASSALLE Alain, Inspecteur divisionnaire du centre des finances publiques de Wasselonne, a préconisé la clôture de cette régie compte tenu du faible montant des encaissements réalisés,

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération et à 14 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. ALLHEILLY Claude), approuve la clôture de la régie de recettes portant facturation de photocopies à compter du 1er janvier 2017.

N°105/2016

Objet : Tarifs des loyers, services et fournitures pour 2017.

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération et à 14 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. MEYER Marc), approuve la fixation pour l'année 2017 les tarifs des loyers, services et fournitures comme suit :

NATURE DE LA PRESTATION	TARIFS 2015	TARIFS 2016	TARIFS 2017
<u>FACTURATION DE TRAVAUX :</u>			
. Main d'œuvre (l'heure)	30.00 €	30.00 €	30.00 €
. Utilisation effective du tracteur + remorque (ou JUMPY et remorque) (Main d'œuvre incluse, l'heure)	60.00 €	60.00 €	60.00 €
<u>CONCESSION DE TOMBES :</u>			
. Tombes 2 m²			
Durée 15 ans	220.00 €	220.00 €	220.00 €
Durée 30 ans	300.00 €	300.00 €	300.00 €
Durée 50 ans	385.00 €	385.00 €	385.00 €
. Tombes 4 m²			
Durée 15 ans	440.00 €	440.00 €	440.00 €
Durée 30 ans	600.00 €	600.00 €	600.00 €
Durée 50 ans	770.00 €	770.00 €	770.00 €
COLUMBARIUM			
. case pouvant contenir 3 urnes - durée 15 ans	600.00 €	600.00 €	600.00 €
. case pouvant contenir 3 urnes - durée 30 ans	900.00 €	900.00 €	900.00 €

<u>LOCATION D'APPARTEMENTS :</u>			
Indice de référence des loyers :			
2e trimestre 2015 : 125.25			
2e trimestre 2016 : 125.25 (soit + 0.00 %)			
Tarifs mensuels			
.VOGESIA : 1er Etage	155.07 €	155.19 €	155.19 €
.VOGESIA : 2ème Etage	127.54 €	127.64 €	127.64 €
.PRESBYTERE CATHOLIQUE (Logement 1er étage)	/	/	/
LOGEMENT BIBLIOTHEQUE: 5, place de la Mairie	452.56 €	452.92 €	452.92 €
BATIMENT 1, Imp. du Salzbach (1er étage)	F2: 338.49 €	F2: 338.76 €	F2 : 338.76 €
	F3: 390.05 €	F3: 390.36 €	F3 : 390.36 €
<u>SUBVENTION POUR INSEMINATION ARTIFICIELLE :</u>			
. par animal et par an	3.00 €	3.00 €	3.00 €
<u>VENTE DE POUBELLES/COUVERCLES :</u>			
. Contenance 240 litres	50.00 €	50.00 €	50.00 €
. Contenance 120 litres	40.00 €	40.00 €	40.00 €
. Couvercle 240 litres	15.00 €	15.00 €	15.00 €
. Couvercle 120 litres	15.00 €	15.00 €	15.00 €
<u>BIBLIOTHEQUE (abonnement)</u>			
. gratuité pour les jeunes de -18 ans de ROMANSWILLER	0.00 €	0.00 €	0.00 €
. Autres personnes	6.50 €	6.50 €	6.50 €
<u>ETAT CIVIL</u>			
ETAT CIVIL, recherches généalogiques	15.00 €	15.00 €	15.00 €
<u>VENTE</u>			
VENTE PAR CAMION, forfait	35.00 €	35.00 €	35.00 €
Vente par camionnette			
. Forfait pour chaque stationnement	10.00 €	10.00 €	10.00 €
. Forfait annuel pour un stationnement mensuel	90.00 €	90.00 €	90.00 €

<u>LOCATION SALLE VOGESIA</u>			
Usagers locaux			
. grande salle et hall	220.00 €	220.00 €	220.00 €
. salle partagée et hall	110.00 €	110.00 €	110.00 €
. grande salle/hall/salle partagée (location uniquement possible le samedi)	250.00 €	250.00 €	250.00 €
. cuisine	130.00 €	130.00 €	130.00 €
. chauffage	70 €/jour 35 € ½ jour	70 €/jour 35 € ½ jour	70 €/jour 35 € ½ jour
. Vaisselle -couvert complet-	0,20 €	0,20 €	0.20 €
. CO2 par fût - bière pression "Meteor"	5,00 €	5,00 €	5.00 €
. Sonorisation mobile gratuite p. Cne/école/paroisses/ associations locales	gratuit	gratuit	gratuit
Usagers extérieurs			
. grande salle et hall	280,00 €	280,00 €	280,00 €
. salle partagée et hall	140,00 €	140,00 €	140,00 €
. cuisine	170,00 €	170,00 €	170,00 €
. grande salle/hall/salle partagée (location uniquement possible le samedi)	350,00 €	350,00 €	350,00 €
. chauffage	85 €/jour 42.50 € ½ journée	85 €/jour 42.50 € ½ journée	85 €/jour 42.50 € ½ journée
. Vaisselle -couvert complet-	0.20 €	0.20 €	0.20 €
. CO2 par fût - bière pression "Meteor"	6.50 €	6.50 €	6.50 €
Rappel des conditions de location : cf délibération n° 144/2002 du 25.10.2002, modifiée par délibération n° 135/2005 du 27.12.2005 :			
. associations locales et 2 paroisses : une location gratuite par an pour organisation de manifestation ouverte au public, Modification / adjonction du 27.12.2005 : 2ème location annuelle pour organisation de manifestation ouverte au public : réduction 50 % du tarif " usagers locaux " - au-delà application du tarif "usagers locaux" location "petite salle + cuisine", possible seulement à compter de J - 2 mois si "grande salle" non occupée			
. DUREE des LOCATIONS :			
a) Jour de semaine : de 8 h au lendemain 8 h			
b) Samedi : du vendredi 11 h au dimanche soir			

. pas de location de la salle partagée si grande salle est louée			
. Harmonisation des mises à disposition gratuite de la Vogésia au profit des Conseillers Municipaux en fonction et bénévoles de la Bibliothèque Tomi Ungerer : 1 fois GS + C et 1 fois SP + C durant la période du présent mandat communal soit de mars 2014 à mars 2020			
<u>DENEIGEMENT</u>			
DENEIGEMENT VOIES PRIVEES, l'heure (après exécution des parties publiques) .	60.00 €	60.00 €	60.00 €
<u>FOURNITURE D'ETIQUETTES AUTO-COLLANTES D'ADRESSES / LISTE ELECTORALE</u>			
. par série complète uniquement, les CENT	15.00 €	15.00 €	15.00 €

N°106/2016

Objet : Approbation du programme des travaux patrimoniaux de la forêt communale en 2017.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve le programme des travaux d'entretien proposé en date du 21 novembre 2016 par l'O.N.F. – Agence de Schirmeck – pour l'exercice 2017 comme suit :

Nature des travaux	Localisation	Montant HT
Travaux touristiques (sentier découverte)	Forêt	3 800.00 €
Sylviculture (Dégagement / Cloisonnement / Nettoiement de régénération)	Parcelles 11 - 23 - 7 - 20 - 21 - 17	7 030.00 €
Infrastructure (voirie : entretien des renvois d'eau)	Forêt et desserte principale	1 300.00 €
Protection contre les dégâts de gibier	Parcelle 17	320.00 €
total travaux		12 450.00 €

La dépense sera imputée à l'article 61524 du budget 2017.

N°107/2016

Objet : Forêt : plan prévisionnel des coupes 2017.

Vu la délibération n°126/2015 du 3 décembre 2015,

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve le plan prévisionnel des coupes 2017 établi par l'O.N.F. en date du 21 novembre 2016 comme suit :

Parcelles	Volume total	Recette brute (HT)	Abattage et façonnage (HT)	Débardage entreprise (HT)	Recette nette prévisionnelle hors maîtrise d'œuvre (HT)
1	114 m ³ de feuillus, 8 m ³ de résineux et 49 m ³ de bois non façonnés	12 030 €	2 830 €	1 420 €	7 780 €
2	165 m ³ de feuillus, 4 m ³ de résineux et 105 m ³ de bois non façonnés	15 660 €	3 910 €	1 840 €	9 910 €
20.c2	113 m ³ de feuillus, 29 m ³ de résineux et 26 m ³ de bois de chauffage et 25 m ³ de bois non façonnés	8 480 €	4 350 €	1 830 €	2 300 €
21	51 m ³ de feuillus, 145 m ³ de résineux et 16 m ³ de bois d'industrie résineux et 14 m ³ de bois de chauffage et 105 m ³ de bois non façonnés	15 450 €	5 840 €	2 770 €	6 840 €
23.a	131 m ³ de feuillus, 55 m ³ de résineux et 31 m ³ de bois non façonnés	10 490 €	3 800 €	1 780 €	4 910 €
7.a	352 m ³ de feuillus, 132 m ³ de résineux et 147 m ³ de bois non façonnés	39 370 €	9 880 €	5 600 €	23 890 €
Totalité	100 m ³ de résineux	5 500 €	2 320 €	1 090 €	2 090 €
Sous-Total	926 m³ de feuillus, 473 m³ de résineux, 16 m³ de bois d'industrie, 40 m³ de chauffage et 462 m³ de bois non façonnés.	106 980 €	32 930 €	16 330 €	57 720 €
		Article 7022	Article 611	Article 611	

Par conséquent, le Conseil Municipal :

- Retient l'offre établie par l'O.N.F conformément au tableau ci-dessus,
- Autorise M. le Maire à signer le plan prévisionnel des coupes et tout document afférent avec les services de l'O.N.F,

- Prend acte des prévisions de coupes en vente sur pied et contrats d'approvisionnement établi comme suit :

Parcelles	Vente gré à gré sous contrat	Volume total	Recette prévisionnelle nette
1 - 7a - 21 - 23a	Bois d'œuvre Sapin Pectiné / Epicéa	330 m ³	Non chiffrée
1 - 2 - 21 - 20	Bois d'œuvre Pin Sylvestre	88 m ³	Non chiffrée
Toutes	Bois d'œuvre Hêtre	335 m ³	
21	Bois d'industrie Résineux	15 m ³	Non chiffrée

- Charge Monsieur le Maire d'assurer la mise en œuvre de l'ensemble de ces travaux d'exploitation.

Les crédits en dépenses et recettes seront inscrits au budget primitif 2017.

N°108/2016

Objet : Vente de la parcelle cadastrée section B n°1190/108.

Vu la délibération n°39/2016 du 14 avril 2016, par laquelle le conseil municipal de Romanswiller a approuvé la vente de 20 m² issus de la parcelle cadastrée section B n°108, propriété communale, au profit de M. BAEHREL Emmanuel pour un montant de 200.00 €,

Vu le procès-verbal d'arpentage réalisé par le cabinet CARBIENER de Saverne le 24 mai 2016, procédant notamment à la division de la parcelle cadastrée section B n°108 en deux parcelles disjointes :

- Parcelle cadastrée section B n°1190/108 d'une contenance de 0.42 ares.
- Parcelle cadastrée section B n°1191/108 d'une contenance de 10.15 ares.

Considérant qu'il convient par conséquent de procéder à une modification de la précédente délibération en approuvant la vente au profit de M. BAEHREL Emmanuel de la parcelle cadastrée section B n°1190/108 d'une contenance de 0.42 ares.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Approuve cette vente au profit de M. BAEHREL Emmanuel au prix de 420.00 € compte tenu de l'augmentation de la surface vendue.
- Autorise Monsieur ROEDINGER Rémi, 1^{er} adjoint au Maire, à signer le-dit acte de vente sous forme administrative.

N°109/2016

Objet : Comptabilité : ouverture de crédit

Considérant que suite à la catastrophe naturelle qui a touchée la commune le 7 juin dernier, de nombreuses personnes ont manifesté leur volonté de soutenir la Commune soit au travers de dons en nature remis directement aux sinistrés soit au travers d'un don financier,

Considérant le fait que pour pouvoir encaisser de tels dons, le Conseil municipal doit au préalable en autoriser le Maire,

Considérant la proposition de don, d'un montant de 1 000.00 €, effectuée par l'association Pêche et Pisciculture de Romanswiller, représentée par son Président M. Lorentz Charles, domicilié 14 rue des Aulnes 67310 ROMANSWILLER,

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Accepte la réception par Monsieur le Maire d'un don reçu au titre de la solidarité suite à la catastrophe naturelle du 7 juin dernier, et ainsi approuver l'ouverture de crédit au compte 7713 du BP 2016 pour un montant complémentaire de 1 000 €.

N°110/2016

OBJET : Travaux de réaménagement et de sécurisation de la RD 224 : tranche n°2 : lot 1 : Avenant n°1

Vu la délibération N° 108/2015 du 29 octobre 2015 relative au lancement d'une consultation des entreprises dans le cadre des travaux de sécurisation et de réaménagement de la RD 224 / tranche n°2,

Vu la délibération N°40/2016 du 14 avril 2016 relative au choix du prestataire pour le réaménagement et la sécurisation de la RD 224, 2^{ème} tranche,

Considérant la proposition établie le 5 décembre 2016 par la Société E JL, titulaire du lot 1 du marché précité, et validée par le bureau d'études BEREST, visant à réaliser des travaux supplémentaires pour un montant de 1 784,90 € HT soit 2 141,88 € TTC,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Approuve l'avenant n°1 établi par la société E JL pour un montant de 1 784,90 € HT,
- Autorise Monsieur le Maire à notifier cet avenant à la société E JL.
- Charge Monsieur le Maire d'assurer le suivi technique de ce chantier en lien avec le maître d'œuvre,
- Inscrit les dépenses correspondantes en section d'investissement du BP 2016 à l'article 2151-191 « voirie ».

N°111/2016

Objet : Divers.

-Demande de subvention présentée par l'association « Chiens guides de l'est » : Le conseil municipal, après délibération et à 0 voix POUR, 4 voix CONTRE (M. Rémi ROEDINGER – Mme Cindy DIEBOLD – Mme Jeannine MORIN – Mme BERNHARDT Josiane) et 11 ABSTENTIONS, décide de ne pas donner suite à leur requête.

- Remerciements divers.

- Invitation à la fête de Noël de l'école le 16 décembre 2016 dès 18h30 à la Vogésia.

- Monsieur le Maire informe le conseil qu'un nouveau tournage de film aura lieu au terrain militaire de Romanswiller le dimanche 18 décembre 2016 en matinée.

- Point sur les travaux à entreprendre dans le cadre de la lutte contre les coulées d'eaux boueuses. M. le Maire et M. GEORG assisteront à une réunion à Crastatt le vendredi 9 décembre 2016 sur ce sujet en présence de la Chambre de l'Agriculture.

M. ROEDINGER Rémi se charge de solliciter divers devis afin d'obtenir un 1^{er} chiffrage des travaux à réaliser.

- M. MULLER Arnaud fait part au conseil d'une proposition de remplacement du panneau situé à l'entrée du village faisant mention du plan de Romanswiller. La société « France plan publicité » se propose de le remplacer par un panneau en alu. Compte tenu du cout d'acquisition de ce panneau, le conseil ne donne pas suite à cette proposition pour le moment. M. ALLHEILY Claude se chargera de prendre contact avec divers commerçants et artisans du village afin de savoir s'ils sont susceptibles d'être intéressés par une démarche de sponsoring permettant ainsi à la Commune de bénéficier d'un tarif dégressif.
- Mme SCHNEIDER Christiane fait part de la nécessité de réinstaller un miroir à l'entrée de l'Impasse du Salzbach. Cet achat sera réalisé en 2017 en corrélation avec l'acquisition de panneaux de signalisation complémentaire. Il a également été débattu d'une problématique de sécurité à l'entrée du village suite aux travaux entrepris sur la RD 224. Des barrières le long de la chaussée devront être installées. Un affaissement de la chaussée sur la rue du dépôt menant à Cosswiller a également été constaté.
- Monsieur le Maire informe le conseil que la Préfecture du Bas-Rhin maintient son aide à la Commune de Romanswiller au travers de la DETR 2016.
Les travaux de transfert du secrétariat de la Mairie dans l'ancien bâtiment du Crédit Mutuel seront inscrits à l'appel à projet au titre de la DETR 2017.
- Divers.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés et aucun des membres ne demandant la parole, M. le Maire lève la séance.

Le présent document est certifié affiché conformément aux exigences de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable par renvoi de l'article L. 5211-1.

Le Maire

Dominique HERMANN